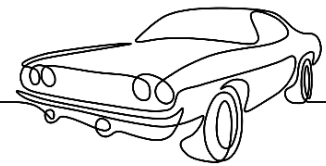
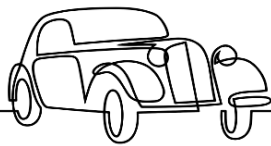




BALADE DE CHAMBRILLE 2026

"Touristique avec road-book"

Dimanche 30 août 2026, à La Mothe-St-Héray (79)



PRÉSENTATION

1 ORGANISATION

En parallèle de la 14^{ème} Ronde de Chambrille Historique, l'Écurie Chambrille organise, le dimanche 30 août 2026, une balade touristique automobile dénommée « Balade de Chambrille 2026 », se conformant aux prescriptions du Code de la Route.

Cette Balade est destinée aux équipages peu enclins à se confronter aux difficultés de navigation propres à notre Ronde, mais attirés par une excursion sur les petites routes de la campagne Deux-Sévrienne.

Elle se veut une concentration de véhicules anciens et d'exception, pouvant cependant inclure des véhicules modernes.

Cette Balade n'est en aucun cas une épreuve sportive, et ne fera l'objet d'aucun temps imposé, ni d'aucun classement.

Les départs se feront de minute en minute, à la suite des participants à la Ronde. Le nombre de véhicules participants est limité à 20.

1.1 Responsable de la Balade

Écurie Chambrille, représentée par son Président Jean-Marie Carof, tél : 06 70 37 76 93

1.2 Programme

ATTENTION nouveauté → Localisations dans la Mothe St Héray :

- Accueil et vérifications administratives : Maison des Associations – Chemin de la Brumauderie
- Parc participants : Parking du Pont l'Abbé – rue Madeleine Gelin

Lundi 24 août : Clôture des inscriptions

Dimanche 30 août :

- de 7h30 à 9h15 : accueil des participants, vérification des documents du véhicule et du conducteur
- 9h15 : briefing sur le déroulé de la manifestation, avec rappel des consignes de sécurité
- à partir de 10h15 : départ des participants pour l'étape du matin, de minute en minute après les concurrents de la Ronde
- à partir de 12h30 : arrivée de l'étape du matin, suivi de la pause repas (repas traiteur complet, en salle)
- à partir de 14h15 : départ des participants pour l'étape de l'après-midi, de minute en minute après les concurrents de la Ronde
- à partir 17h00 : arrivée de l'étape de l'après-midi à La Mothe St Héray, fin de la Balade.
- vers 18h30 : clôture de la Balade autour d'un apéritif dînatoire, à la Maison des Associations

2 PARTICIPANTS

Véhicules autorisés :

Chaque véhicule devra être régulièrement immatriculé, être accompagné d'un Contrôle Technique valide, et être assuré.

Equipages :

Chaque équipage sera composé d'un conducteur et d'un coéquipier. Des passagers supplémentaires pourront être acceptés dans le véhicule (à mentionner sur la feuille d'inscription).

Vérifications des documents : lors de ces vérifications le conducteur devra présenter les originaux :

- de son permis de conduire en cours de validité
- du certificat d'immatriculation du véhicule
- du procès-verbal de son Contrôle Technique en cours de validité
- de l'attestation d'assurance du véhicule (à demander auprès de votre assureur).

Une copie de chacun de ces documents devra être jointe à l'envoi de la feuille d'inscription à la Balade, afin d'en faciliter les vérifications.

3 INSCRIPTION

Le droit d'inscription à la Balade est fixé à 110 €.

Cette participation aux frais comprend, pour un équipage de 2 personnes : les plaques de l'événement, les carnets d'itinéraire (road-books et cartes), le café et les viennoiseries d'accueil, le repas traiteur du midi et l'apéritif dînatoire de clôture de la Balade.

Inscription : la feuille d'inscription ci-jointe dûment remplie est à adresser avant le 24 août (cachet de la Poste faisant foi) à :

Jacques PHELIPPEAU 20 Rue des Œillets - 85750 ANGLES

tél. 06 07 11 59 81 - email : jacques.phelippeau@laposte.net

obligatoirement accompagnée du montant de l'inscription sous forme d'un chèque de 110 € à l'ordre de l'Écurie Chambrille, ou par virement : IBAN : FR76 1551 9391 0700 0204 4050 294 (y mentionner les noms de l'équipage)

Si un équipage déclare forfait avant la date de clôture des inscriptions (lundi 24 août), son droit d'inscription lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient après cette date, l'Organisateur se réserve le droit de conserver la somme de 50,00€ compte tenu des frais engagés. Si l'équipage ne se présente pas au départ sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

4 DEROULEMENT DE LA BALADE

Cette manifestation est avant tout une Balade touristique de navigation, dont l'objectif est de rouler vers le point d'arrivée en respectant le parcours proposé par l'Organisateur.

Le parcours est d'environ 140 km au total. Au départ de chacune des deux étapes, chaque équipage se verra remettre le carnet d'itinéraire décrivant le parcours de cette étape. Ce carnet sera composé de deux parties, chacune décrivant l'intégralité du parcours à suivre :

1. une partie : road-book en « fléché-métré » très détaillé (dessins des intersections avec distances), ponctué de multiples repères (panneaux de direction, lieux-dits, etc ...)
2. une partie : tracé du parcours sur carte IGN 1/25 000^e (1cm = 250m).

L'équipage pourra ainsi utiliser le type d'énoncé d'itinéraire qui lui convient le mieux, ou utiliser les 2 supports simultanément pour conforter ses prises décisions aux différentes intersections qui se présenteront.

Afin de vérifier la progression de chaque équipage, des Contrôles de Passage seront implantés sur le parcours. Une feuille de pointage sera remise à chaque équipage au départ de chaque étape. Au fur et à mesure du parcours, l'équipage devra y reporter chaque « Contrôle de Passage ». A l'arrivée de chaque étape, l'organisateur vérifiera avec chaque équipage comment il a respecté le parcours proposé.

5 ASSURANCES

L'Écurie Chambrille a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Organisateur qui couvre les éventuels dommages provoqués par l'Organisateur.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers et doit être couvert par sa propre assurance. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par un participant.



Balade de Chambrille 2026

Feuille d'inscription

Peut être rempli
sur ordinateur

A retourner, avant le 24 août, à : Jacques PHELIPPEAU 20 rue des Œillets 85750 ANGLES

accompagnée du montant de l'engagement (110 €) par : chèque à l'ordre de l'Écurie Chambrille
ou virement bancaire (IBAN : FR76 1551 9391 0700 0204 4050 294)

	<u>Conducteur</u>	<u>Co-équipier</u>
NOM		
Prénom		
Adresse		
Courriel		
Téléphone Joignable en cours de rallye		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
	<u>Passagers supplémentaires, nombre :</u>	

(rajouter 25 € par passager supplémentaire)

<u>VOITURE</u>	
Marque	
Modèle et Type	
Année de 1ère immatriculation	
Immatriculation	
Véhicule assuré auprès de la compagnie Par le contrat N°	
Contrôle technique N° Valable jusqu'au :	
<i>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur. La carte grise, le contrôle technique et l'attestation d'assurance devront être présentés à l'accueil des participants.</i>	

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie des documents mentionnés au §2 (permis de conduire du pilote, carte grise, contrôle technique et attestation d'assurance du véhicule)

« En signant ce document, je m'engage à respecter le Code de la Route, ainsi que toute indication de l'organisateur. Je m'engage à ce que mon véhicule soit valablement immatriculé, assuré, et que mon permis de conduire soit valide. Enfin, je dégage l'Organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serais auteur ou victime »

Signature du conducteur précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :